

Moyens de paiement pour le règlement des frais scolaires

Moyens de paiement à privilégier

Carte bancaire : télépaiements

Accessible avec les identifiants ATEN sur EDUCONNECT
 sur teleservices.education.gouv.fr
 Voir fiche "2 solutions pour créer mon compte educonnect"
 Accès à la facture dès son édition, possibilité de mensualiser avec un minimum de 50 €
 Visibilité de l'ensemble des créances
 Pas de frais bancaires

Virements bancaires

Possible sur le compte bancaire de l'établissement dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :
 IBAN : FR76 1007 1600 0000 0010 0298 606
 BIC : TRPUFRP1
 Merci de préciser le **nom de l'élève et la référence de la créance**

Chèques bancaires

Nom et prénom de l'élève au dos du chèque
 À l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jeanne Hachette
 Délais d'encaissement : 10 jours à 3 semaines

Espèces

Encaissement limité à 300 € (en application de l'article 1680 du code général des impôts)
 Un reçu vous sera délivré par l'établissement
 Règlement à la caisse du Lycée Jeanne Hachette

Paielements Mensuels

Pour les virements, Chèques bancaires ou espèces:

Vous effectuerez le paiement tous les mois : **EN NOTANT CLAIREMENT LE NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE** - LE TOTAL DES VERSEMENTS DEVRA ÊTRE ÉGAL AU FORFAIT DE L'ANNÉE SCOLAIRE.
 Demi Pension : 8 mensualités de 60 Euros d'Octobre à Mai et Juin pour solde (soit 9 versements)
 Internat : 8 mensualités de 150 Euros d'Octobre à Mai et Juin pour solde
pour les élèves boursiers, veuillez attendre la notification afin d'éviter des reversements.

Pour le Téléservices:

Le paiement doit être de 50 euros minimum, il est conseillé d'effectuer les mensualités pour le 1er trimestre en 4 fois, le 2ème trimestre en 3 fois et le 3ème trimestre en 2 fois